

## ADDENDA #3

Tenir compte des informations contenues dans le présent addenda pour la présentation de la soumission.

### 1. **DATE DE FERMETURE DES SOUMISSIONS**

- .1 La date de fermeture des soumissions est repoussée au 18 août 2017 à 14:00 Heure avancée de l'Est (HAE)

### 2. **NETTOYAGE DES RAILS EXISTANTS**

- .1 La longueur des rails existants qui sont à nettoyer est de 15 m, soit la course du nouveau pont-roulant entre les axes 15 à 24.

### 3. **COULEUR DE PEINTURE POUR LES NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS**

- .1 La couleur des nouveaux équipements est au choix du chargé de projet du CNRC. Fournir un éventail des couleurs PAL au moins 10 jours avant le début de la fabrication du pont-roulant.

### 4. **BARRIÈRE DE SÉCURITÉ**

- .1 La barrière de sécurité dont il est question à l'article 4.6 de la spécification technique doit couvrir un corridor de 2.4 m de largeur.

### 5. **SOUS-TRAITANCE**

Il n'y a aucune restriction relative à la sous-traitance dans le présent contrat. L'utilisation de sous-traitant est permise.

### 6. **MISE EN PLACE DU PONT-ROULANT**

- .1 Fournir un plan de levage détaillé et approuvé par un ingénieur, et qui montre toutes les étapes menant à l'installation du nouveau pont-roulant sur le rail existant, en tenant compte de la configuration des lieux et des obstacles dans le laboratoire.
- .2 L'espace prévu pour la mise en place du nouveau pont-roulant sur les rails existants est situé entre les axes 15 à 24. Cet espace sera dégagé et libre d'entraves au moment de l'installation du pont-roulant.
- .3 L'installation du pont-roulant à d'autres endroits dans le laboratoire n'est pas permise, pour des considérations opérationnelles et de santé-sécurité.
- .4 Considérer tous les obstacles qui ont été identifiés lors de la visite obligatoire, afin de déterminer une stratégie de levage adaptée aux lieux des travaux.

### 7. **DATE DE LIVRAISON PRÉVUE**

- .1 Se référer à l'addenda #2 pour la date de livraison prévue.

**8. TEST DE CHARGE ET DE DÉFLECTION**

- .1 Effectuer un test de charge du pont-roulant à 110% de sa capacité.
- .2 La déflexion verticale acceptable est de L700 mesurée à 100% de la capacité.
- .3 Fournir un certificat attestant de la capacité et de la conformité du pont-roulant.

**FIN DE L'ADDENDA**